

N° 2017-C14

Décembre 2017

AGRESTE Centre-Val de Loire

Conjoncture



Conjoncture fourragère

Printemps 2017



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Petite production printanière dans les prairies

En 2017, la production printanière des prairies régionales est en retrait de 9 % par rapport à la moyenne de référence. Petit contributeur, l'Indre-et-Loire est le département le plus pénalisé. La variabilité des conditions climatiques de ce début d'année ainsi que la sécheresse estivale de 2016 ont ralenti la pousse.

En Centre-Val de Loire, les conditions météorologiques ne stimulent le développement végétal qu'en mars et mai. Avec un mois de mars doux et généreux en eau, à la faveur des pluies abondantes de la première décade, le démarrage de la végétation bénéficie de bonnes conditions. Pour les prairies semées en 2016, déjà malmenées par le manque d'eau estival, ces pluies ne compensent pas une sortie d'hiver difficile, janvier associant froidure et sévère déficit pluviométrique. La sécheresse d'avril accentue une situation hydrique déjà tendue, le déficit pluviométrique cumulé depuis septembre 2016 atteignant 34 % sur la région. Ainsi, la production printanière des prairies est en retrait de 9 % par rapport à la moyenne de référence. Les petits territoires fourragers de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher sont les plus touchés, avec respectivement - 27 et - 15 %. Les productions du Cher et de l'Indre, soit deux tiers des surfaces régionales, ne sont que légèrement entamées.

La qualité est au rendez-vous, la quantité plus aléatoire, selon le calendrier des travaux qui se déroulent dans des conditions satisfaisantes. La belle reprise de la végétation en mars profite aux prairies précoces et fertilisées. Les mises à l'herbe se font dès que la portance est satisfaisante et les chantiers d'ensilage d'herbe qui démarrent précocement en avril sont de qualité. Avril réduit les quantités et rend la gestion du pâturage plus délicate. Les apports d'azote sont plus difficilement valorisés. Le pâturage est compromis par un stock d'herbe amoindri. La vigilance est de mise concernant l'impact du surpâturage. La situation se détend quelque peu en mai. Les foins démarrent, une nouvelle coupe des RGI est envisagée.

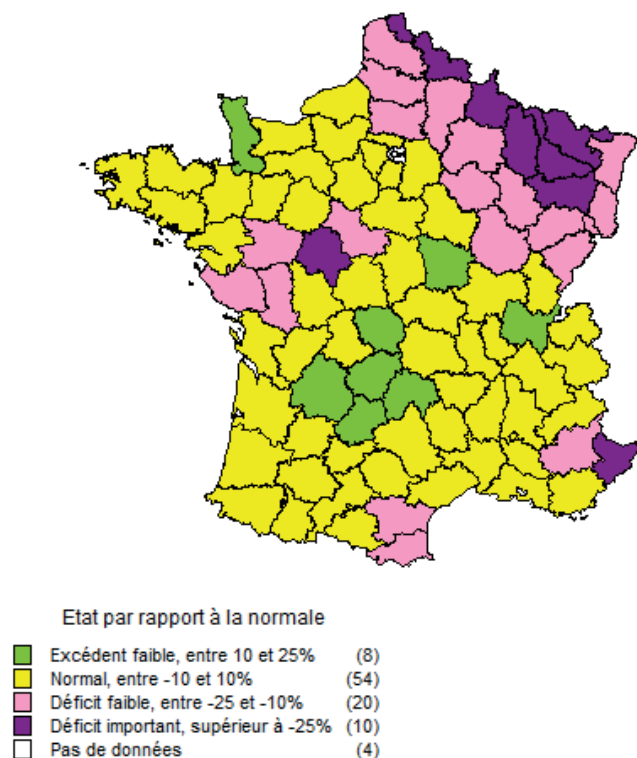
Sur le plan national, le rendement de la pousse de printemps (- 2,8 %) est légèrement inférieur à la normale. Dix départements connaissent un déficit fourrager supérieur à 25 % pour ce premier semestre, dont l'Indre-et-Loire.

Estimation de la production fourragère au printemps 2017

	Superficie (1 000 ha)	Rendement printemps année normale (t/ha)	Rendement printemps 2017 (t/ha)	Ecart par rapport à la référence en %	Production (1 000 t)
Cher	130,6	3,6	3,5	- 3	452,0
dont STH productive	102,7	3,3	3,2		328,5
Eure-et-Loir	23,9	2,8	2,6	- 7	62,5
dont STH productive	11,6	3,0	2,9		33,1
Indre	169,4	3,7	3,6	- 4	602,3
dont STH productive	70,8	3,7	3,6		251,3
Indre-et-Loire	63,0	3,7	2,7	- 27	169,7
dont STH productive	37,4	3,4	2,3		84,5
Loir-et-Cher	47,2	3,7	3,1	- 15	146,8
dont STH productive	30,8	3,6	3,1		94,6
Loiret	27,4	2,8	2,5	- 8	69,5
dont STH productive	13,4	2,9	2,6		35,2
Centre-Val de Loire	461,5	3,6	3,3	- 9	1 502,8
dont STH productive	266,7	3,4	3,1		827,2
France métropolitaine	12 488,3	3,5	3,4	- 3	42 571,9

Source : SSP - SRISE Centre-Val de Loire

Rapport aux rendements fourragers de référence, au printemps 2017

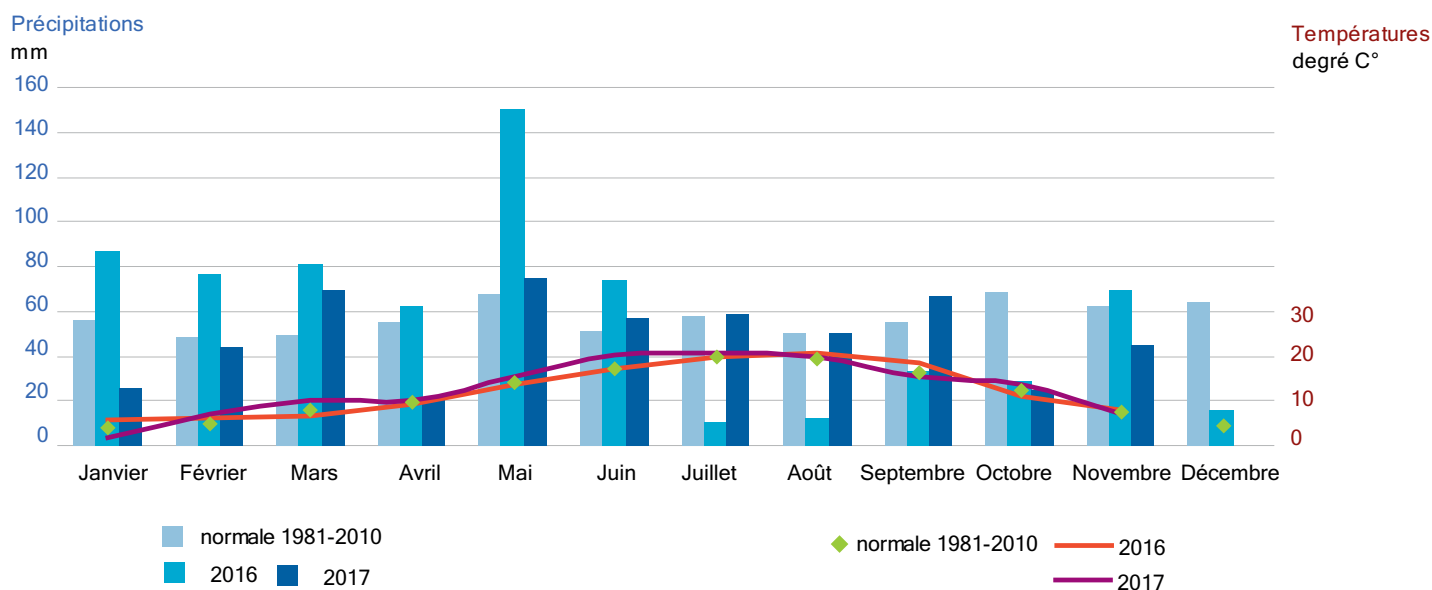


Source : Enquête "Prairies" 2017

Définitions

La production fourragère comprend la production des prairies artificielles, des prairies temporaires et des prairies permanentes productives. Les prairies artificielles sont semées de légumineuses fourragères pures ou en mélange. Elles sont cultivées pour une durée de trois ans maximum. Les prairies temporaires sont semées depuis moins de six ans de graminées fourragères ; elles sont destinées à être fauchées, ensilées ou pâturées. Semées ou d'origine naturelle, les prairies permanentes appelées aussi surfaces toujours en herbe (STH) productives ont une productivité estimée supérieure à 1 500 unités fourragères par hectare. Leur durée est en principe illimitée. Une fois le délai de 3 ans passé pour les prairies artificielles et de 6 ans pour les prairies temporaires, celles-ci prennent la dénomination de prairies permanentes.

Précipitations et températures en région Centre-Val de Loire en 2016 et 2017



Source : Météo France

Méthodologie

La modélisation ISOP - Informations et Suivi Objectif des Prairies - fournit des estimations de rendement des prairies temporaires et permanentes productives à l'échelle de la région fourragère à partir d'un modèle de simulation (STICS-Prairies). Il est opérationnel sur la France métropolitaine, hors petite couronne parisienne. Le système calcule les quantités de matière sèche cumulée par hectare sur 228 régions fourragères au total. Les résultats des simulations sont extraits le 20 de chaque mois entre mars et octobre, sous forme d'un écart au rendement normal correspondant à la moyenne calculée sur la période 1982-2009. ISOP intègre les données météorologiques permettant de prendre en compte les événements climatiques localisés.

ISOP est le fruit d'une étroite collaboration entre Météo-France, l'INRA et le service statistique du ministère chargé de l'Agriculture.

Les estimations présentées ici sont issues des données ISOP révisées par les estimations du SRISE Centre-Val de Loire, à partir de résultats d'enquêtes et de dires d'experts.



Agreste : la statistique agricole

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique

Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cédex 1
Tél : 02.38.77.40.60 - Fax : 02.38.77.40.69
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : Jean-Roch GAILLET
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédactrice : Evelyne BELLOT-BERNARD
Secrétaire de rédaction : Pascal CONNIN
Composition : Marielle WOLL
Crédit photo : ©Pascal Xicluna/Min.Agri.Fr

Prix : 2,50 €
ISSN : 2551-7651
Dépôt légal : à parution
Parution : décembre 2017

